

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, mercredi 13 mai 2026.

A - Partie variable

Néant.

B – Décisions

La séance débute à 20h00 mn avec 53 conseillers et 8 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 23 avril 2026 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaétane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Samuel BELANGER, Richard DAVID, Séverine MORINEAU, Sandrine LE GALL

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D ANALYSE DES AUTORISATIONS D URBANISME AU TITRE DE LA BIODIVERSITE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, explique à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mauges-sur-Loire dispose d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique sur le volet biodiversité et Trame Verte et Bleue. Celle-ci prévoit :

« Il est indiqué ici qu'une commission communale est mise en place pour analyser les projets de constructions, aménagements et installations qui pourraient avoir une incidence sur les différents espaces et milieux identifiés dans le PLU au titre de la biodiversité (haie, boisement, zone humide, cœur, corridor et réservoir de biodiversité).

Dans le cadre de ces travaux cette commission veillera à ce que les projets de constructions, installations et aménagements tiennent compte des orientations développées ci-après.

Pour les projets situés au sein des cœurs de biodiversité d'intérêt majeur et des corridors d'intérêt majeur, elle veillera également à ce qu'ils répondent à une nécessité technique impérative, sans alternative avérée, et s'il est démontré que leur implantation a été précédée par une démarche d'analyse environnementale visant à éviter, réduire et à défaut compenser les incidences occasionnées.

Pour les projets situés au sein des cœurs de biodiversité d'intérêt secondaire ou local et des corridors d'intérêt secondaire ou local, elle veillera aussi à ce que leur implantation ne remet pas en cause le maintien des fonctionnalités du réservoir ou du corridor. Les projets devront être précédés par une démarche d'analyse environnementale visant à éviter, réduire et à défaut compenser les incidences sur l'environnement occasionnées. »

En conséquence, pour assurer une instruction des autorisations d'urbanisme conforme aux règles imposées par le PLU, il convient de constituer cette commission et d'en déterminer la composition. Il est proposé d'y intégrer :

- l'adjointe en charge de l'urbanisme et 2 élus qui participeront à toutes les réunions,
- le maire délégué de la commune déléguée concernée par le projet présenté à la réunion.

VU les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de Mauges-sur-Loire approuvé le 16 décembre 2019 et qui a fait l'objet d'une modification de droit commun n°1 approuvée le 19 mai 2022, d'une modification de droit commun n°2 approuvée le 12 décembre 2024 et d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 26 janvier 2026, et notamment son Orientation d'Aménagement et de Programmation « Biodiversité et Trame Verte et Bleue » ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme-habitat en date du 28 avril 2026 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 7 mai 2026 ;

Une élue se demande si l'analyse n'est pas le travail des agents, elle souhaite savoir si on est bien sur l'instruction.

Il lui est répondu par l'affirmative car il s'agit de la signature des élus.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	2
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	60

DÉCIDE DE :

- Approuver la constitution d'une commission d'analyse des autorisations d'urbanisme au titre de la biodiversité dont l'objet est mentionné dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Biodiversité et Trame Verte et Bleue » du Plan Local d'Urbanisme de Mauges-sur-Loire.

- Approuver la composition suivante pour cette commission : N. MOREAU, G. CAILLAUT et J. DE MAISONNEUVE, ainsi que le Maire délégué de la commune déléguée concernée par le projet présenté en séance.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaétane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Samuel BELANGER, Richard DAVID, Séverine MORINEAU, Sandrine LE GALL

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES OPAH OPAH RU

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que deux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat sont en cours sur le territoire de Mauges Communauté sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 :

- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le cœur des polarités principales,
- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) classique sur le reste du territoire intercommunal.

La Commune de Mauges-sur-Loire a décidé de contribuer à ces opérations à travers un dispositif d'aides spécifiques :

Intitulé	Opération	Aide attribuée	Enveloppe sur 5 ans
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	300 000 €
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH-RU	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	150 000 €
Aide à la restauration des façades de logements dans le cadre du label Fondation du Patrimoine	OPAH-RU (aide applicable sur périmètres ORT)	30 % des travaux HT plafonnée à 10 000 €	200 000 €
Aide aux travaux lourds pour les propriétaires occupants, par abondement aux aides de l'ANAH	OPAH-RU	Prime de 5 000 €	25 000 €
Aide à la création de stationnements	OPAH-RU	Prime de 1 500 €	7 500 €
Aide à la création d'espaces extérieurs récréatifs	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	30 000 €
Aide à la création d'espaces fonctionnels	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	75 000 €

Le règlement d'attribution de ces aides a été approuvé par une délibération du 14 décembre 2023, modifiée le 22 février 2024. Une commission d'attribution a également été constituée afin d'examiner les dossiers.

A la suite des élections municipales, il convient de renouveler la composition de cette commission. Il est proposé de reprendre les modalités déterminées précédemment pour sa composition :

- l'élue référente Petites Villes de Demain,
- 3 élus représentant chacun des secteurs de la Commune (ouest, centre, est),
- un élu de la minorité municipale.

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU de Mauges Communauté pour la période 2024-2028 ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 instituant une commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU modifiée par délibération du 22 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat en date du 28 avril 2026 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 7 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	61
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	61

DÉCIDE DE :

- Approuver la composition suivante pour la commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU : G. GABORY, N. MOREAU, V. TUFFREAU, J.F. ALLARD et L. MUSSET.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaétane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Samuel BELANGER, Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION DE COOPERATION EDITORIALE

Madame S, BELLANGER, adjointe au Maire en charge du Tourisme et du Patrimoine, informe le Conseil Municipal qu'une convention de coopération relative à la réalisation d'études d'inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire de Mauges-sur-Loire est en cours d'exécution.

Cette convention formalise un partenariat entre la Commune de Mauges-sur-Loire, le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire pour la période 2024-2026. Elle prévoit notamment la production et le versement de dossiers normalisés sur la plateforme GERTRUDE, ainsi que la valorisation de l'inventaire à travers différents supports tels que des expositions, des publications, des conférences et tout autre dispositif favorisant la diffusion et la connaissance du patrimoine communal. Cette démarche de valorisation inclut également la publication d'un ouvrage dans la collection « Images du patrimoine en région », consacré à Mauges-sur-Loire.

La rédaction de cet ouvrage, dont l'édition est assurée par la Région, est actuellement en cours. Il a pour objectif de valoriser les résultats de l'étude d'inventaire et de les rendre accessibles au plus grand nombre. Sa parution est prévue à la fin de l'année 2026, sous le titre provisoire : « Mauges-sur-Loire, de l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil à la Commune Nouvelle ».

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé de conclure une convention de coopération éditoriale entre la Région, le Département et la Commune. Cette convention prévoit notamment la prise en charge du coût éditorial par la Région, ainsi qu'une participation financière identique du Département et de la Commune, fixée à hauteur de 8 000 € chacun.

Il est également précisé que la Commune se verra remettre, à titre gracieux, 100 exemplaires de l'ouvrage dès sa parution, ces exemplaires n'ayant pas vocation à être commercialisés.

VUE la délibération 2023-07-15, approuvant les termes de la convention de coopération 2024-2026 pour la conduite d'opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire de Mauges-sur Loire, convention tripartite entre la Commune de Mauges-sur-Loire, le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que l'année 2026 marque l'achèvement de la mission d'inventaire du patrimoine menée sur le territoire de Mauges-sur-Loire et qu'il convient, à ce titre, d'en assurer la finalisation, notamment par la publication d'un ouvrage à destination du grand public ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme-patrimoine en date du 5 mai 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 7 mai 2026 ;

Une élue se demande s'il s'agit de l'éditeur 303 de la Région.

Il lui est répondu par l'affirmative, il s'agit d'une valorisation du travail. Le but est d'avoir des retombées culturelles suite à ce travail.

Un autre élu indique que la publication sera de 200 pages. L'inventaire du patrimoine a duré 6 ans, sur le patrimoine bâti et culturel. Cela va valoriser le patrimoine de Mauges-sur-Loire et le mettre en valeur. Il indique qu'il y aura de la médiation sur cet ouvrage. Il s'agit de l'aboutissement de la mission.

Une élue indique qu'elle a eu des retours très positifs de la population qui a été impliquée. Les associations attachées au patrimoine veulent poursuivre le travail avec des panneaux.

Une autre élue précise que c'est un outil de valorisation du patrimoine en parallèle de Gertrude. Ce capital patrimonial pourra être utilisé pour Mauges-sur-Loire.

Une élue demande un complément d'informations. Elle souhaite savoir si tout le monde a été informé sur la réalisation de cet inventaire.

Un élu répond que Marie-Charlotte CAVACA a été recrutée, aidée par Monsieur Ronan DURANDIERE du Département. Montjean-sur-Loire avait déjà bénéficié d'une étude il y a quelques années. Ils sont donc allés rechercher les informations nécessaires. Des lettres ont été envoyées aux propriétaires afin de pouvoir entrer sur leurs propriétés. Certains ont refusé mais en général, les habitants ont bien collaboré avec la chargée de mission de l'inventaire. Un contrôle a ensuite été fait par la Région avant le téléversement sur le logiciel Gertrude.

Une élue pense que tous les habitants n'ont pas été interrogés.

L'élu répond qu'il y a eu une communication dans la presse et sur le magazine de Mauges-sur-Loire. Il précise que sur Gertrude toutes les fermes ont été répertoriées.

Madame Sandrine LE GALL arrive à 20h18.

Madame Séverine MORINEAU arrive à 20h19.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	63

DÉCIDE DE :

- Approuver les termes de la convention de coopération éditoriale entre la Commune de Mauges-sur-Loire, le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays de la Loire.
- Autoriser le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toutes pièces y afférant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaétane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Samuel BELANGER, Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE MAUGES SUR LOIRE

Madame M-C. GUIBERTEAU, adjointe en charge de la Culture, indique que l'école de musique de Mauges-sur-Loire peut prétendre à une subvention départementale dans le cadre du dispositif de l'aide au fonctionnement des structures d'enseignement artistique.

Il est attendu de la part de la collectivité de prendre une délibération afin de solliciter cette subvention puisque l'école de musique répond aux objectifs demandés par le Département, à savoir, de favoriser :

- l'accès à l'enseignement artistique et aux pratiques amateurs pour tous ;
- l'ouverture culturelle et disciplinaire et la présence artistique en territoire.

La demande sera étudiée au regard de plusieurs critères tels que la cohérence des actions avec la politique culturelle départementale, la pertinence pédagogique et artistique du projet, l'équilibre territorial (priorité étant donnée aux projets développés sur les territoires dans lesquels l'offre culturelle est la moins développée, notamment les territoires ruraux et péri-urbains) ou encore la prise en compte des enjeux écologiques, de l'égalité des genres, des publics prioritaires du Département, etc.

Cette subvention est sollicitée dans la limite d'un plafond calculé de la manière suivante :

- jusqu'à 8 % de la masse salariale prévisionnelle de l'année N auxquels s'ajoutent 500 € par antenne pour les écoles locales ;
- un malus de – 2 000€ pour les établissements ne proposant pas d'enseignement en cycles tels que définis par les schémas nationaux d'orientation pédagogique musique, théâtre ou danse ;
- un malus de – 2 % de la masse salariale pour les établissements ne disposant pas d'un poste de direction professionnelle consacrant à cette fonction au minimum 25 heures hebdomadaires.

CONSIDÉRANT le dispositif de l'aide au fonctionnement des structures d'enseignement artistique du Département du Maine-et-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 6 mai 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	63

DÉCIDE DE :

- Approuver la demande de subvention départementale.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES CULTURELLES DE MAUGES SUR LOIRE

Madame M-C. GUIBERTEAU, adjointe en charge de la Culture, explique que la tarification de location des salles culturelles (Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, Centre culturel de Montjean-sur-Loire et Théâtre des Rêveries de Saint Laurent-de-la-Plaine) a été revue avec l'application d'une hausse de 1,3 %.

Pour rappel, ci-dessous, les tarifs appliqués pour l'année 2025/2026 :

Utilisateurs	Centre culturel de Montjean		Théâtre des Rêveries
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Journée/spectacle
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	281 €	70 €	109 €
Associations hors Mauges-sur-Loire	345 €	87 €	109 €
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition			
Entreprises / Associations à but lucratif	475 €	120 €	186 €
Troupes de théâtre professionnelles	345 €	87 €	109 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	345 €	87 €	186 €
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	475 €	118 €	254 €

Utilisateurs	ABBAYE								
	Auditorium			Caves	Aragon		Caves + auditorium + Aragon	Chapitre + Mauron + Joachim du Bellay	Shooting photos – vidéos promotionnelles – coût horaire
	Journée/ spectacle	Journée/ répétition	Demi- journée	Journée	Journée	Demi- journée			
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	309 €	78 €	154 €	124 €	63 €	35 €	437 €	300 €	Gratuit
Associations hors Mauges-sur-Loire	433 €	108 €	216 €	186 €	105 €	58 €	586 €	367 €	30 €
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition	-	-	-	Gratuit	-	-	-	Gratuit	Gratuit
Entreprises / Associations à but lucratif	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	30 €
Troupes de théâtre professionnelles	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	30 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	-
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	1 182 €	296 €	591 €	506 €	259 €	143 €	1 558 €	820 €	-

* Pour les associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire, le principe de gratuité s'applique dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de leur activité principale et régulière.

- Pour les réunions des associations (assemblée générale, réunion de préparation, de bilan d'une manifestation, etc.).

- Pour la réalisation de spectacle ou de représentation dans la continuité de leur activité régulière (gala de danse, représentation de théâtre) dès lors que ce sont seulement des amateurs sur scène.

Le principe de gratuité ne s'applique que pour les 2 premières occupations calendaires pour l'organisation d'une animation sur Mauges-sur-Loire (organisation de loto, concours de belote, thé dansant, soirée spectacle, etc.), hors du cadre précédemment cité.

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 6 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal, en date du 7 mai 2026 ;

Une élue demande si les élus s'engagent à ce que les salles soient accessibles toute l'année par exemple au Théâtre des Rêveries, qui a connu des inondations.

Il lui est répondu qu'une grande attention est portée aux équipements culturels, dont le Théâtre des Rêveries fait partie. Une réunion est prévue très prochainement.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a un suivi régulier des bâtiments à Mauges-sur-Loire. Des événements climatiques ont entraîné des inondations, suite aux orages. Les services se sont mobilisés aussitôt pour remettre en état rapidement l'accessibilité de ces bâtiments. Sur le Théâtre des Rêveries des travaux ont déjà été réalisés, et un programme de réhabilitation de la scène tournante devrait commencer courant de l'année. Les devis viennent d'être réceptionnés, la scène sera en état pour les représentations de la rentrée. Un autre élu ajoute que l'orage n'a pas empêché l'utilisation de la salle, car l'eau était uniquement sous la scène tournante et a été absorbée très rapidement.

Monsieur le Maire indique que la particularité de cette scène est qu'il y a également des sources à proximité.

Monsieur Samuel BELANGER arrive à 20h34.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	4
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	64

DÉCIDE DE :

- Approuver les nouveaux tarifs des salles culturelles de Mauges-sur-Loire applicables à partir du 1^{er} septembre 2026 :

Utilisateurs	Centre culturel de Montjean		Théâtre des Rêveries
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Journée/spectacle
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	285 €	71 €	110 €
Associations hors Mauges-sur-Loire	349 €	88 €	110 €
Entreprises / Associations à but lucratif	481 €	122 €	188 €
Troupes de théâtre professionnelles	349 €	88 €	110 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	349 €	88 €	188 €
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	481 €	120 €	257 €

Utilisateurs	Abbaye								
	Auditorium			Caves	Aragon		Caves + auditorium + Aragon	Chapitre + Mauron + J. du Bellay	Shooting photos – vidéos promotionnelles – coût horaire
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Demi-journée	Journée	Journée	Demi-journée			
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	313 €	79 €	156 €	126 €	64 €	35 €	443 €	304 €	Gratuit
Associations hors Mauges-sur-Loire	439 €	109 €	219 €	188 €	106 €	59 €	594 €	372 €	30 €
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition	-	-	-	Gratuit	-	-	-	Gratuit	Gratuit
Entreprises / Associations à but lucratif	874 €	219 €	478 €	375 €	191 €	106 €	1 152 €	606 €	30 €
Troupes de théâtre professionnelles	874 €	219 €	478 €	375 €	191 €	106 €	1 152 €	606 €	30 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	874 €	219 €	478 €	375 €	191 €	106 €	1 152 €	606 €	-
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	1 197 €	300 €	599 €	513 €	262 €	145 €	1 578 €	831 €	-

* Pour les associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire, le principe de gratuité s'applique dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de leur activité principale et régulière.

- Pour les réunions des associations (assemblée générale, réunion de préparation, de bilan d'une manifestation, etc.).

- Pour la réalisation de spectacle ou de représentation dans la continuité de leur activité régulière (gala de danse, représentation de théâtre) dès lors que ce sont seulement des amateurs sur scène.

Le principe de gratuité ne s'applique que pour les 2 premières occupations calendaires pour l'organisation d'une animation sur Mauges-sur-Loire (organisation de loto, concours de belote, thé dansant, soirée spectacle, etc.), hors du cadre précédemment cité.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaétane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaétane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2025/2026 APPLICABLES AUX ELEVES HORS COMMUNE LOIREAUXENCE INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRE LAYON AUBANCE

Madame M-C. GUIBERTEAU, adjointe au service Culture, indique les tarifs appliqués aux élèves hors commune inscrits à l'école de musique de Mauges-sur-Loire :

- L'école associative de Loireauxence ne propose qu'un nombre limité d'instruments à l'enseignement. Aussi, la commune de Loireauxence a décidé de prendre en charge 250 € par élève de Loireauxence inscrit à Mauges-sur-Loire, sur le montant hors commune de la cotisation annuelle. Pour 2025/2026, cinq élèves sont concernés, soit 1 250 €.

- La commune d'Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire prend en charge la différence entre le tarif hors commune et le tarif commune de Mauges-sur-Loire. Pour 2025/2026, elle devra s'acquitter d'un montant de 15 226 € pour les 40 élèves concernés.

- L'école de musique de Loire Layon Aubance, « Le Quartet », demande à Mauges-sur-Loire de faire appliquer aux élèves de Loire Layon Aubance inscrits à l'école de Mauges-sur-Loire leurs tarifs spécifiques afin d'éviter des concurrences territoriales dommageables entre écoles. Le Quartet applique le même mode de tarification aux élèves de Mauges-sur-Loire qui s'inscrivent dans leur école.

Cette année, le montant de la participation s'élève à 1 264,50 € au bénéfice de la Communauté de communes de Loire Layon Aubance, qui correspond à la différence entre :

- Le montant de la participation de la commune de Mauges-sur-Loire dû pour ses habitants inscrits à l'école de musique « Le Quartet », à savoir 2 983,50 € ;
- Le montant de la participation de la Communauté de communes de Loire Layon Aubance dû pour ses habitants inscrits à l'école de musique de Mauges-sur-Loire, à savoir 1 719 €.

Des conventions ont été signées avec les communes de Loireauxence et Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire. Pour la commune d'Ingrandes – Le Fresne-sur-Loire, il convient de signer l'avenant n°3 à la convention, fixant le montant de la participation de cette commune pour l'année 2025/2026. Il convient également de signer une convention avec la Communauté de communes de Loire Layon Aubance pour l'année 2025/2026.

VU les conventions en cours avec les communes de Loireauxence et d'Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission culture du 6 mai 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 7 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	64

DÉCIDE DE :

- Approuver les tarifs applicables aux élèves hors communes de Loireauxence, Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire et la Communauté de communes de Loire Layon Aubance.

- Approuver la convention avec la Communauté de communes Loire Layon Aubance.
- Approuver l'avenant à la convention signée avec la commune d'Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE 2026 2027

Madame M-C. GUIBERTEAU, adjointe en charge de la Culture, propose de revoir les tarifs de l'école de musique à partir du 1er septembre 2026 en appliquant une hausse de 1,3 %.

Pour rappel, ci-dessous les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2025-2026 :

	Frais de scolarité	Éveil musical	Atelier découverte	Éveil ou 1ère année de FM + Atelier découverte	Formation complète (Instrument + FM + pratiques collectives)	Pratique collective unique	Location instrument
Élèves de – de 25 ans Étudiant, sans emploi (commune de Mauges-sur-Loire)	16 €	95 €	95 €	137 €	373 €*	95 €	168 €
Élèves de + de 25 ans (commune de Mauges-sur-Loire)	16 €	/	/	/	515 €*	112 €	
Hors commune de Mauges-sur-Loire (1)	16 €	168 €	210 €	347 €	840 €*	156 €	

* Un abattement de 15 % sera appliqué aux élèves ayant validé leur parcours de formation musicale

(1) Les élèves résidents de la Communauté de communes de Loire Layon Aubance et de la commune d'Ingrandes Le Fresnoy-sur-Loire, peuvent bénéficier des tarifs de Mauges-sur-Loire, conformément aux conventions établies entre ces deux collectivités et Mauges-sur-Loire.
Les élèves résidents de la commune de Loireauxence peuvent bénéficier d'un abattement jusqu'à 250€ sur leur cotisation annuelle.

Une réduction familiale de 10 % s'applique sur le coût total à partir de la 3ème inscription pour une famille.

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 6 mai 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	64

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les tarifs de l'école de musique pour l'année 2026/2027, applicables à partir du 1^{er} septembre 2026 :

Commune de Mauges-sur-Loire	Frais de scolarité	Éveil musical	Atelier découverte	Éveil ou 1ère année de formation musicale (FM) +	Formation complète (instrument + FM + pratiques	Pratique collective unique	Location d'instrument de musique
-----------------------------	--------------------	---------------	--------------------	--	---	----------------------------	----------------------------------

				atelier découverte	collectives) *		
Élèves de – de 25 ans étudiant, sans emploi	16 €	96 €	96 €	139 €	378 € *	96 €	170 €
Élèves de + de 25 ans	16 €	/	/	/	522 € *	113 €	
Hors commune de Mauges-sur-Loire (1)	16 €	170 €	213 €	352 €	851 € *	158 €	

* Un abattement de 15% s'applique sur l'inscription pour les élèves ayant terminé leur formation musicale.

(1) Les élèves résidents de la Communauté de communes de Loire Layon Aubance et de la commune d'Ingrandes Le Fresne-sur-Loire, peuvent bénéficier des tarifs de Mauges-sur-Loire, conformément aux conventions d'établies entre ces deux collectivités et Mauges-sur-Loire.

Les élèves résidents de la commune de Loireauxence peuvent bénéficier d'un abattement jusqu'à 250 € sur leur cotisation annuelle.

Une réduction familiale de 10 % s'applique sur le coût total à partir de la 3ème inscription pour une famille.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Attaché territorial / Attaché principal	Pôle aménagement	35 heures	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique		01/06/2026	
Motif : Au démarrage de ce nouveau mandat, l'équipe municipale a souhaité donner une nouvelle orientation dans la gestion des projets de bâtiment, afin de garantir une meilleure fluidité, de simplifier les circuits et d'assurer une vision globale des dépenses et du patrimoine bâti. Jusqu'à présent, chaque bâtiment était affecté à un service gestionnaire - en lien avec l'adjoint thématique. Le service bâtiments intervenait en accompagnement de ces services uniquement sur la partie technique des projets. Le souhait de la nouvelle équipe municipale est de transférer l'intégralité du pilotage des travaux neufs et de réhabilitation au Service bâtiments. La gestion courante, restant à la charge des services occupants. Des besoins complémentaires ont été identifiés au sein du pôle aménagement pour renforcer le pilotage du pôle aménagement et l'appui de la direction. En conséquence de ces évolutions souhaitées, Mme Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, propose de créer un emploi de chargé(e) de coordination administrative à temps complet sur le grade d'attaché territorial et d'attaché principal.							
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	Affaires scolaires	30,28/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique		01/06/2026	
Motif : Compte tenu du départ à la retraite d'un agent titulaire du grade d'ATSEM principal de 1ère classe et occupant les fonctions d'ATSEM au sein de l'école publique l'Orange Bleue à Saint-Florent-le-Vieil, il est nécessaire d'élargir les conditions de recrutement.							
Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère et 2ème classe	Affaires scolaires	5,21/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L332-8 5° du Code général de la fonction publique		01/06/2026	
Motif : Compte tenu du départ à la retraite d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique et occupant les fonctions d'agent de restauration scolaire à La Pommeraye, il est nécessaire d'élargir les conditions de recrutement.							

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 11 mai 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 mai 2026 ;

Une élue questionne sur le poste créé pour accompagner les bâtiments. Elle se demande pourquoi on ne recrute pas un ingénieur dans la filière technique. Elle demande également quel sera le lien avec les directions.

Il lui est répondu que le recrutement est fait pour un suivi administratif et financier.

Monsieur le Maire indique que sur le précédent mandat chaque bâtiment était rattaché à sa thématique mais sur ce nouveau mandat tous les bâtiments seront rattachés au service bâtiments. Les techniciens ont besoin d'être soutenus ainsi que la direction (suivi de la planification, de la programmation, suivi budgétaire et coordination).

Une autre élue précise que cette personne ne sera pas encadrante.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une mission transversale, les techniciens bâtiments détermineront les travaux et de manière transversale, ils se rapprocheront du service concerné.

Une élue fait remarquer que cela permettra une meilleure fluidité au niveau de tous les services.

Un autre élu interroge sur la création de ce poste. Il pense qu'il s'agit plutôt d'un poste de la filière technique. Il précise qu'avoir des connaissances est à son sens primordial. Il fait remarquer que ce poste va augmenter la masse salariale et demande comment vont se passer les arbitrages budgétaires.

Monsieur le Maire répond que le budget s'établit à partir du mois de septembre de manière opérationnelle mais se construit au fil de l'année de par les travaux des commissions. Il ajoute qu'un inventaire se crée naturellement au fil du temps. Si le montant des projets est trop conséquent par rapport à la capacité d'investissement, il y a alors un arbitrage pour prioriser les travaux d'investissements.

Un élu fait remarquer qu'une première vague de priorisation existait, elle va être supprimée.

Monsieur le Maire et une élue répondent que rien ne va changer. L'arbitrage ne se fait que lorsque le montant des projets dépasse la capacité d'investissements. C'est un arbitrage sous forme de concertation au sein des commissions, qui y travaillent dans les premiers mois de la rentrée.

L'élu soutient la décision du travail en régie mais souhaite être assuré de la simplification.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	1
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	63

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL LE MAINTIEN DU PARITARISME LE RECUEIL DU VOTE DES REPRESENTANTS DE L'EMPLOYEUR

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10, L254-2 à L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R251-35 à R251-37, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40, et R252-41 à R252-51 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 créant un Comité Social Territorial (CST) commun entre la Commune et le C.C.A.S. de Mauges-sur-Loire ;

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines précise aux membres du Conseil Municipal que les dispositions légales prévoient :

- Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail,
- La Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et conditions de travail est chargée de l'examen des questions relatives aux conditions de travail ;
- Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du comité social territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins. En dessous de ce seuil, cette formation peut être créée par décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement concerné lorsque des risques professionnels particuliers le justifient ;
- Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de des représentants de l'employeur et le recueil de leur avis.

CONSIDERANT que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1er janvier 2026 sont de :

- Commune : 276 agents
- C.C.A.S. : 18 agents

Dont 213 femmes (72%) et 81 hommes (28%) ;

CONSIDERANT qu'au moins 200 agents relèvent du comité social territorial ;

CONSIDERANT que dans la fourchette d'effectifs entre 200 et 1000 le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 4 et 6 ;

CONSIDERANT que le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée du comité social territorial est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans ce comité ;

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial et d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail compétents pour l'ensemble des agents de la Commune et du C.C.A.S. de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales représentées au CST ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales déclarés est intervenue le 27/04/2026 ;

Une élue interroge sur le CST.

Il lui est répondu que c'est un CST commun pour la commune et le CCAS.

Une élue demande s'il est prévu des gens de la minorité dans le CST, comme il n'y a pas de commission RH. Elle fait remarquer que dans d'autres communes il y a des élus de la minorité.

Il lui est répondu par la négative.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	6
Abstention	4
Non comptabilisé	0
Total	64

DÉCIDE DE :

- Mettre en place une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail obligatoire pour l'ensemble des agents de la Commune et du C.C.A.S. de Mauges-sur-Loire.
- Fixer à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial commun (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires).
- Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la Formation Spécialisée est égal au nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social Territorial, soit 5 représentants.
- Fixer à 5, pour le Comité Social Territorial commun et la Formation Spécialisée commune, le nombre de représentants titulaires de l'employeur.
- Valider le recueil par le Comité Social Territorial commun, de l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.
- Valider le recueil par la Formation Spécialisée commune, de l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.
- Autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU REPRESENTANT A LA SPL OSEZ MAUGES

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a délibéré le 2 avril dernier pour désigner Madame Sandra BELLANGER à la SPL Osez Mauges.

Toutefois, Mauges Communauté va désigner au sein de la SPL Osez Mauges des conseillers communautaires. Madame Sandra BELLANGER étant conseillère communautaire, elle sera désignée par Mauges Communauté.

Il convient par conséquent de désigner un autre élu à la SPL Osez Mauges.

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 2 avril sur la désignation d'un représentant à la SPL Osez Mauges .

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	61
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	63

DÉCIDE DE :

- Désigner Madame Marie-Christine GUIBERTEAU, représentante à la SPL Osez Mauges.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_05_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID

Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	60
Non	0
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	63

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
HUMEAU Philippe	Chemin de la Gauchère (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
GOUDET Cyriaque	10 Place Jeanne d'Arc (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
MECHINAUD Aurélien	7 Domaine de Ribotte (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
Consorts BOURCIER	2 Rue Plein Soleil (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
CHAMARD Marie	9 Chemin du Moulin des Buttes (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
SUZINEAU Nicolas	Rue de Verdun (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
PASQUIER Jérôme	35 Rue de la Blardièrre (Le Marillais) 49410 MAUGES SUR LOIRE
AVRIL Michel	1 Rue du Clos (La Chapelle-Saint-Florent) 49410 MAUGES SUR LOIRE
Consorts RETHORE	5 chemin de la Commanderie (Bourgneuf-en-Mauges) 49290 MAUGES SUR LOIRE
LE VOURCH Jacques	4 Grande Rue (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
SNC MAUGES	15 Rue Joséphine Baker (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
SNC MAUGES	18 Rue Joséphine Baker (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
SNC MAUGES	11 Rue Joséphine Baker (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
SNC MAUGES	15 Rue Joséphine Baker (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
SNC MAUGES	7 Rue Joséphine Baker (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
SNC MAUGES	10 Rue Joséphine Baker (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
SNC MAUGES	4 Rue Joséphine Baker (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
SNC MAUGES	2 Rue Joséphine Baker (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
BERNARD Delphine	10 rue de la Loire (Bourgneuf-en-Mauges) 49290 MAUGES SUR LOIRE
BOISSEAU Charles	Rue des Mimosas (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
LAMBERT Laëtitia	118 Rue Saint-Maurille (Le Marillais) 49410 MAUGES SUR LOIRE

2026-029-ECOTOUR	Convention partenariat Cap Loire Ligériade
2026_030_ECOTOUR	Convention dépôt vente Delaunay CapLoire
2026_031_ECOTOUR	Convention dépôt vente Corsaire édition CapLoire
2026-032-CP	Marché 2026-008-TIC - Acquisition de PC portables et accessoires – ESI -44120 Vertou 31 164 € HT
2026-033-CP	Marché 2026-006-MOE – Missions d’assistance pour l’élaboration d’un schéma directeur défense extérieure contre l’incendie – ALTEREO -44115 Basse Goulaine – 14 148 € HT
2026-034-CP	Marché n°2026-030-MOE – Concours restreint de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation et l’extension du complexe sportif de Montjean-sur-Loire - composition jury
2026-035-ASS	REMBOURSEMENT SIN-2024-043-DAB TUBE RUE D'ANJOU MSL – Versement de 990 € de Groupama
2026-036-FIN	Vente 24 stères de bois à Mr et Mme MENOURY – 600.00 €
2026-037-SPORT	Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs de La Pommeraye - collège/lycée St Joseph
2026-038-CP	Marché 2026-004-TVX – Travaux de viabilisation et d’aménagement de la tranche 1 de la ZAC du Tertre 4 St Florent le Vieil – Lot 01 Terrassement VRD LANDAIS 44522 Mésanger 456 270,10 € HT et Lot 02 Aménagements paysagers VALLOIS 44240 La Chapelle sur Erdre 53 981,98 € HT
2026-039-FIN	Vente ferraille au tarif fixé par l'entreprise
2026-040-FIN	Vente CITROEN BERLINGO 551-AAT-49 du secteur centre à la société GERMAN AUTOMOBILES au prix de 1 500.00 €
2026-041-CP	Marché n° 2025-019-TVX-02 - Travaux de réhabilitation du bâtiment "le Clos des Vignes" - Saint Florent le Vieil Lot n°2 SARL MORINIERE FRERES – Avenant n°1 + 185 € HT
2026-042-CP	Marché n°2023-032-FCS – Maintenance préventive des portes et portails automatiques et manuels de Mauges-sur-Loire – ACTIFERM PRO – Avenant n°2 + 273,79€ H.T. par an
2026-043-CP	2025-016-FCS - Renouvellement des contrats d’assurance : Lot 6 : assurance des prestations statutaires YVELIN/ACTE VIE/LLOYDS – Avenant n°1

C – Informations et Questions diverses

Monsieur David MAINGUY revient sur la possibilité d'interroger les Maires délégués directement sur certains dossiers, pour avoir une vision territorialisée.

Monsieur le Maire répond qu'étant toujours en période d'installation, la question est toujours à l'étude. La réponse se fera au plus tard à la rentrée.

La séance est levée à 21h01.

Virginie PELISSIER

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pelissier', written over a horizontal line.

Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Piton', written over a horizontal line.